



LYCEE PRIVE PROVENCE VERTE ST MAXIMIN

TARIFS CONDITIONS FINANCIERES 2019 / 2020

Pour limiter les frais de gestion, les règlements des prestations des familles se feront de la façon suivante :

- 1 Prélèvement le 15 septembre 2019
- 9 prélèvements le 07 de chaque mois, d'octobre à juin compris.

Les mois de Septembre et d'Octobre seront prélevés intégralement en fonction de la classe et du régime de l'élève

En effet nous aurons le montant des bourses seulement fin Octobre, cela sera régularisé à partir du mois de Novembre.

LE LYCEE MET EN ŒUVRE UN DISPOSITIF DE « SOLIDARITE » POUR PERMETTRE AUX FAMILLES LES MOINS AISEES DE BENEFICIER DE REDUCTIONS SIGNIFICATIVES. EN EFFET, IL EST INCONCEVABLE POUR L'ETABLISSEMENT DE SELECTIONNER UN JEUNE EN FONCTION D'UN CRITERE PUREMENT FINANCIER. CE SONT LES POTENTIALITES ET LA MOTIVATION QUI PREVALENT DANS LE RECRUTEMENT D'UN JEUNE.

LE DISPOSITIF DE « SOLIDARITE » EST ADAPTE A CHAQUE SITUATION PARTICULIERE.

IL EST DEFINI DANS LE CADRE D'UNE COMMISSION « AIDES AUX FAMILLES » REUNIE SUR LA PERIODE SEPTEMBRE OCTOBRE. LA FAMILLE SERA INVITEE A EXPOSER SES DIFFICULTES IL SERA ALORS DEMANDE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ,DOCUMENT A DEMANDER AUPRES DE VOTRE CAISSE D'ALLOCATION .

AUCUNE REDUCTION NE SERA ACCEPTEE POUR UN QUOTIENT SUPERIEUR A 10 000 EUROS.

LES CHANGEMENTS DE REGIME SE FERONT PAR COURRIER ADRESSE AU CHEF D'ETABLISSEMENT 15 JOURS AVANT LA DATE PREVUE.

SEULES LES ABSENCES DEPASSANT 16 JOURS CONSECUTIFS OUVRENT DROIT A UNE REMISE (50% PENSION OU 1/2 PENSION).

UNE REDUCTION SUR LA PARTICIPATION FAMILLE EST ACCORDEE POUR LE 2EME ENFANT INSCRIT.

POUR UNE FACTURATION DIVISEE EN DEUX RESPONSABLES PAYEURS VEUILLEZ LE COCHER SUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET REMETTRE DEUX MANDATS DE PRELEVEMENTS.

TARIFS DE BASE :	FRAIS D'INSCRIPTION 40 EUROS COMPRIS
-------------------------	---------------------------------------------

Votre enfant est en classe de 4^{ème} ou 3^{ème}

Tarif Mensualités (x10)	Internat 339	Demi-pension 181	Externat 90
-------------------------	-----------------	---------------------	----------------

Votre enfant est en classe de 2^{nde} GT ,1^{ère} et Term S.T.A.V :

Tarif Mensualités (x10)	Internat 340	Demi-pension 182	Externat 91
-------------------------	-----------------	---------------------	----------------

Votre enfant est en classe de 2^{nde} 1^{ère} et Term Service Aux Personnes et Aux Territoires ou C .G .E.A Production Animale ou VV :

Tarif Mensualités (x10)	Internat 317	Demi-pension 166	Externat 82
-------------------------	-----------------	---------------------	----------------

Le tarif du repas occasionnel est de 6 euros.

Les forfaits annuels indiqués dans le tableau ci-dessus tiennent compte des Semaines de présence effectives des élèves par classe.